

**Séance régulière du  
Conseil scolaire fransaskois  
Vendredi 30 mai 2025 (13h00)  
En mode virtuel**

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Vice-présidence : Roger Gauthier, Région n° 5 de Saskatoon  
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille  
Rosemarie Gelsinger, Région n° 3 de Regina  
Monica Ferré, Région no 6 de Zenon Park  
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore  
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Les membres suivants du Conseil scolaire sont absents :

Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert (Présidence)  
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords  
Michel Lepage, Région n° 4 de l'école Providence  
Nathan Poirier, Région n° 1 de Bellegarde

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général  
Claude-Jean Harel, Directeur de la vie étudiante – Educ. Internationale  
Yvonne Muhabwampundu, Adjointe administrative

**I. Ouverture**

*1.1 Bienvenue*

Le vice-président du CSF, M. Roger Gauthier, souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence à cette séance régulière.

Il présente les excuses de Mme Geneviève Binette, Présidente du CSF, pour son absence aujourd'hui. Et mentionne que Madame Yvonne Muhabwampundu va assurer le secrétariat de la séance régulière du CSF de ce jour.

Le vice-président constate que le quorum est atteint et il appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 30 mai 2025 à 13h00, qui se tient en mode virtuel.

Le conseiller scolaire, M. Roger Gauthier, procède ensuite à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en

Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12<sup>e</sup> année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 30 mai 2025 et  
\*\*assentiment sur la correspondance*

**25.041 MONICA FERRÉ :** Que le CSF adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 30 mai 2025, tel que présenté.

**ADOPTÉ**

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Le vice-président du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts, qu'il soit actuel, perçu ou potentiel, peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

Les membres du CSF ont participé aux sondages relatifs à la politique à réviser (2.9 Contrôle interne) ainsi qu'au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (Campagne de promotion), qui est listée dans les neuf (9) positionnements stratégiques.

Les résultats de ces sondages ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2025*

**25.042 GUY ROBERGE :** Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2025, tel que présenté lors de la séance régulière du CSF du 30 mai 2025.

**ADOPTÉ**

## **II. Directions du Conseil**

2.1 *Points d'information*

2.1.1 *Rapports de suivis de la Direction générale*

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon, informe les membres du CSF des mises à jour au budget 2025-26 suite aux données récentes reçues du ministère de l'Éducation.

**25.043 MARIA LEPAGE :** Que le CSF reçoive le rapport de suivis, tel que présenté par la Direction générale du CÉF, lors de la séance régulière du CSF du 30 mai 2025.

**ADOPTÉ**

### *2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission*

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2024-25 :

- Sommaire des demandes de permission d'admission 2024-25 au 22 mai 2025
- Permission d'admission du 25 avril au 22 mai 2025
- Permission d'admission 2024-2025, par catégorie, au 22 mai 2025
- Provenance des élèves de PM non ayants droit 2024-2025, au 22 mai 2025

**25.044** **MARIA LEPAGE** : Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission, tels que présentés lors de la séance régulière du 30 mai 2025.

**ADOPTÉ**

### *2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc*

Sans objet.

### *2.1.4 Dates à retenir*

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 22 mai 2025 comprenant diverses dates connues à ce jour.

## *2.2 Décisions*

### *2.2.1 Rapport des ressources humaines*

**25.045** **ROSEMARIE GELSINGER** : Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 13h22 lors de sa séance régulière du 30 mai 2025, en présence de la Direction générale du CÉF.

**ADOPTÉ**

**25.046** **ELIZABETH PERREAULT** : Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 30 mai 2025 à 13h31.

**ADOPTÉ**

**25.047** **MARIA LEPAGE** : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 21 mars au 28 avril 2025, tel que présenté lors de sa séance régulière du 30 mai 2025.

**ADOPTÉ**

## *2.3 Rapports des comités et représentants*

### *2.3.1 Comité stratégique*

Sans objet.

*2.3.2 Comité des finances et de vérification*

La présidente dudit comité, Mme Élisabeth Perreault, fait un rapport oral de la rencontre du 28 mai 2025.

*2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques*

Sans objet.

*2.3.4 Comité de reconnaissance*

La présidente dudit comité, Mme Maria Lepage, fait un rapport oral de la rencontre du 15 mai 2025 et présente la liste des lauréats proposés par les conseils d'école, à savoir :

1. Amel Kadri : École Beau Soleil et École Mathieu de Gravelbourg
2. Gisèle Yarbrough : École Notre-Dame-des-Vertus
3. Gail Graham - École Valois
4. Katrina Hurley - École Père Mercure

**25.048 MARIA LEPAGE :** Que le CSF entérine la liste des lauréats pour le prix des bénévoles 2025, tel que proposé par les conseils d'école, à savoir : Mesdames Amel Kadri (École Beau Soleil et École Mathieu de Gravelbourg) ; Gisèle Yarbrough (École Notre-Dame-des-Vertus) ; Gail Graham (École Valois) et Katrina Hurley (École Père Mercure).

**ADOPTÉ**

*2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires*

Sans objet.

*2.3.6 Comité des ressources humaines*

Sans objet.

*2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

*2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

La représentante, Mme Élisabeth Perreault, présente un rapport oral.

*2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Sans objet

*2.3.10 Représentant auprès de la table des élus*

Sans objet.

**25.049 ROSEMARIE GELSINGER** : Que le CSF reçoive les rapports des comités du CSF et représentants, tels que présentés lors de la séance régulière du 30 mai 2025.

**ADOPTÉ**

**III. \*\*Correspondance**

Sans objet.

**IV. Délégations et présentations spéciales**

Sans objet.

**V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

**VI. Tour de table et clôture de la séance**

*6.1 Points saillants*

*6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

*6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 9 mai 2025*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 9 mai 2025 a été présenté aux membres du CSF.

*6.2.2 Autoévaluation de la séance du 30 mai 2025*

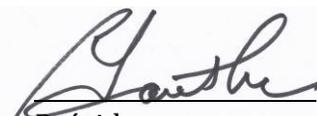
Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le vendredi 6 juin 2025 à midi.

*6.3 La prochaine séance : Le vendredi 20 juin 2025.*

*6.4 Levée de la séance du 30 mai 2025*

**25.050 GUY ROBERGE** : Que le CSF lève la séance régulière du 30 mai 2025, en mode virtuel, à 13h50.

**ADOPTÉ**

  
Présidence

  
Secrétaire